

« et les

autres? »

LE JOURNAL DE LA FONDATION ABBÉ PIERRE # 126



Vaincre
le sans-abrisme



FONDATION
Abbé Pierre

janv. 2025 | 1 €



08.

Vaincre
le sans-abrisme

15.

Chèque énergie :
augmenter au plus vite
son montant, surtout
ne pas réduire le nombre
de bénéficiaires!

Sommaire

04. La Fondation agit
« **Le Droit**, au centre du travail »

08. La Fondation analyse
Vaincre le sans-abrisme

Freek Spinnewijn : « Le volet social
du logement doit être prioritaire »

15. La Fondation réagit
Chèque énergie : augmenter au plus vite
son montant, surtout ne pas réduire le
nombre de bénéficiaires!

17. La Fondation observe
Valérie Létard : « L'accès au logement des
plus modestes, priorité de mon action »

18. Avec la Fondation
Fondation Castorama
Isoler et aider

20. La Fondation témoigne
« **Jamais** nous ne baisserons les bras ! »
La Fondation **ne change pas de combat**

« Et les autres ? » est édité par la **Fondation Abbé Pierre** pour le Logement des défavorisés :
3-5, rue de Romainville – 75019 Paris – Tél. : 01 55 56 37 00 — www.fondation-abbe-pierre.fr
ISSN : n° 1245-3420. Publication trimestrielle Commission paritaire n° 0528 H 89713.
Abonnement annuel : 4 €, prix au numéro : 1 € / **Service Donateurs** : 01 55 56 37 25 /
Présidente : Marie-Hélène Le Nédic / **Directeur de la publication** : Christophe Robert /
Rédacteur en chef : Yves Colin / **Journaliste et secrétaire de rédaction** : Delphine Picard /
Maquette : Tiens Donc! / **Impression** : Agir Graphic — 81, Bd Henri Becquerel 53000 Laval /
Routage : France Routage — 2, av. Gutenberg 77600 Bussy-St-Georges / Ce numéro comporte
un encart sur une partie de la diffusion. © Couverture : Yann Levy



PARCE QU'UN LOGEMENT
NE DEVRAIT PAS RENDRE MALADE



16

Journée contre la
précarité énergétique



Édito

De la volonté et des moyens

Nous voici au début d'une nouvelle année et c'est avec plaisir que j'adresse ici, à chacune et chacun d'entre vous qui nous soutenez fidèlement, mes vœux les plus sincères. Je souhaite également que nous gardions toutes et tous l'espoir d'un monde meilleur que nous pouvons et devons construire ensemble.

Je le vois sur le terrain très régulièrement, les besoins sont immenses, incarnés par celles et ceux qui se battent au quotidien pour rester debout, protéger leur famille, construire leur avenir. À la Fondation, les équipes salariées et bénévoles travaillent chaque jour à améliorer les conditions de vie et d'habitat des plus vulnérables, toujours plus nombreux. Mais la société civile, les associations, ne peuvent agir seules.

L'État doit être présent et faire preuve de responsabilité à l'égard de tous. Il doit s'engager à renforcer la cohésion et construire une société plus juste. Après l'instabilité gouvernementale de la fin d'année 2024, nous avons désormais impérativement besoin d'une politique du logement ambitieuse et de moyens financiers à la hauteur des besoins qui s'inscrivent dans la durée. Faut-il rappeler que 330 000 personnes sont sans domicile fixe ? Que 2,7 ménages attendent un logement social ? Que 12 millions de personnes sont victimes de la précarité énergétique, été comme hiver ?

Souhaitons qu'en ce début d'année, la solidarité et la fraternité se déploient partout où les besoins se manifestent, mais aussi que le courage et la volonté politiques soient au rendez-vous pour redonner de l'espoir à ceux qui souffrent et conduisent réellement à réduire les inégalités dans notre pays.

Marie-Hélène Le Nédic,
Présidente de la Fondation Abbé Pierre

« Le Droit, au centre du travail »

Sans abrisme

À Annecy Meythet (74), la Fondation finance à près de 60 % la construction d'une « maison accueillante », espace de vie et d'accueil pour les jeunes hommes isolés en errance. 8 places d'hébergement y sont disponibles.

Précarité étudiante

35 tonnes de nourriture distribuée : l'épicerie gratuite de Rennes créée en 2018 par des étudiants continue de lutter contre la précarité étudiante, notamment grâce à l'aide de la Fondation depuis 2020.



Cela fait près d'un an que Philippe, ancien proviseur de lycée en Seine Saint Denis, a rejoint l'équipe de bénévoles de l'Espace Solidarité Habitat de la Fondation. « J'ai été frappé par la qualité de l'accueil que j'ai reçu et par le professionnalisme des salariés. À l'ESH, j'ai découvert combien le Droit était au centre de toutes les démarches et participait fortement à l'accompagnement des ménages. Je connaissais un peu la problématique du mal-logement, notamment son impact sur les études, et je m'étais dit qu'à la retraite, je ferais du bénévolat dans ce domaine. La Fondation ne m'était pas inconnue et j'ai toujours apprécié la qualité de ses interpellations et sa nature

transpartisane. » Chaque mardi, Philippe se rend à l'ESH pour travailler sur les dossiers qu'on lui confie (expulsions, situation d'habitat indigne...) et recevoir les ménages en difficulté, en binôme avec un juriste. « Compte tenu de mon parcours professionnel, Éric, responsable de l'agence Île-de-France de la Fondation et Marianne, à la tête de l'ESH, m'ont demandé mon aide pour travailler à un rapprochement avec les enseignants, l'inspection académique et les services sociaux de l'Éducation nationale. L'objectif est d'apporter l'expertise de l'ESH aux enseignements dédiés au mal-logement qui font partie des cursus de certaines terminales et BTS. C'est un projet qui me tient à cœur. »

Fabrique artistique culturelle et citoyenne

Pour la 4^e année consécutive et à hauteur de 14 % en 2024, la Fondation soutient l'association « FACC » qui développe des ateliers d'expression et de production pour les jeunes en difficulté, dans les quartiers populaires de Marseille, Strasbourg et Mantoux-la-Jolie. « Créer est un moyen d'exister. Nous travaillons

avec les jeunes qui sont en situation de précarité en leur apportant la logistique et les moyens de développer des petits labels indépendants, équitables et solidaires », précise Yan Gilg, directeur de la FAAC. Hip Hop, Stand Up, Breakdance, studios de production et d'enregistrement... 300 jeunes portent l'ensemble de ces projets,

avec à la clef, le développement de l'entrepreneuriat à leur échelle. « On est vraiment sur le développement de l'économie sociale et solidaire et la Fondation nous soutient beaucoup pour cela, avec l'Agence nationale de cohésion des territoires et le ministère de la Culture. »



© Paulo Zúñiga

Un habitat sain et sûr

Au Mexique, au Honduras et au Salvador, la Fondation soutient à hauteur de 10 % un projet d'amélioration des conditions de vie et d'habitat développé par CRAterre, Centre International de la construction en terre. Simultanément, dans les 3 pays, le travail d'accompagnement porté par les communautés autochtones installées en milieu rural ou péri-urbain va permettre de réaliser, à l'échelle locale, des constructions adaptées à ces territoires exposés à de forts aléas climatiques (séismes, cyclones, sécheresses...), en prenant en compte l'avis et le quotidien des femmes qui ont une place centrale dans l'entretien de l'habitat. À l'échelle nationale, des formations sur la construction en matériaux locaux, la gestion des risques, l'accès des femmes à la terre ou à l'écotechnologie seront mises en place. Au total, 1700 personnes bénéficieront de ce projet régulièrement évalué qui se déroulera jusqu'en 2027. 🏠



Vie de château

Dans le Pays Basque, à Ascarat, 5 logements très sociaux ont été construits dans le château Fargas (XVIII^e siècle) acquis par la commune et inoccupé depuis des décennies. Financés en partie par la Fondation, les logements accueillent des personnes retraitées modestes.

Mobilité pour tous

Soutenu financièrement par la Fondation, l'accueil de jour de Bagnols-sur-Cèze (30) situé en milieu rural va pouvoir développer l'accès à la culture, aux loisirs et à la vie citoyenne des personnes en difficulté qui le fréquentent.

Vivre chez soi en sécurité



Un an de travaux a été nécessaire pour réhabiliter cette maison située dans un centre bourg Vendéen et assurer sécurité et confort à ses propriétaires. « On n'avait pas le choix, c'était devenu trop dangereux et les petits travaux que j'avais faits,

ça restait du bricolage, ça ne tenait pas », précise Sébastien, qui a acquis cette maison de 70 m² en 2005, avec sa femme. Réfection de la toiture, isolation des murs, remplacement des menuiseries, remise aux normes de l'électricité très vétuste, rénovation

complète de la salle d'eau... « Le processus a été long, mais il a abouti. Il y a eu un gros travail de préparation et d'accompagnement à toutes les étapes du dossier de financement pour que les droits de la famille soient respectés », précise Claire Batard, responsable des missions sociales à Procivis Ouest. Autre soutien pour le couple propriétaire modeste, celui de la Mairie qui a facilité le relèvement de la famille. « Il a fallu payer un an de location, en plus des charges de la maison, ça a été un choix et c'était lourd, mais on ne regrette pas. » Dans le cadre de son programme « SOS Taudis », la Fondation a financé le reste à charge du ménage, permettant ainsi de lancer les travaux de sortie d'insalubrité. « La maison d'aujourd'hui n'a plus rien à voir avec l'ancienne. On s'y sent vraiment bien et nos vies ne sont plus en danger. » 🏠

Réveillon des sans-abri

Le 16 décembre dernier, la Fondation organisait un réveillon pour des dizaines de personnes accueillies dans son réseau de Boutiques Solidarité. L'occasion de partager ensemble au Refetorrio un repas de Noël concocté par la cheffe Stéphanie Le Quellec et de recevoir un cadeau.



© Morgan Fache

Kariol Lamour

À Saint-Denis de la Réunion, la Fondation soutient financièrement l'association « Agathe » qui organise des tablées solidaires, repas pour les personnes en grande difficulté, servis à table, au pied des immeubles.



Sortir de l'habitat indigne

En juin dernier, 6 ménages très modestes se sont installés à Charleville-Mézières (08) dans des logements très sociaux flambant neufs. « *En ossature bois, tous nos logements ont une isolation en paille et une toiture végétalisée* », précise Nicolas Pruvost, chargé d'appui à la maîtrise d'ouvrage à la Foncière Chênelet, spécialisée dans la maîtrise d'ouvrage à vocation sociale, qui a pris en charge les travaux financés à hauteur de 10 % par la Fondation Abbé Pierre. Père isolé, familles avec enfants, couples... pendant toute la durée du chantier, la communauté de gens

du voyage a pu s'installer dans une aire d'accueil toute proche et suivre la construction des logements. Aujourd'hui locataires, les ménages sont répartis dans 3 bâtiments de deux logements, avec jardin. La production de ces logements a permis de sortir de l'insalubrité cette parcelle du quartier Manchester, proche du centre-ville, bien desservie par les commerces et les transports. Les loyers très sociaux sont pris en charge par la commune qui sous-loue aux habitants bénéficiaires des minima sociaux, de la prime d'activité, des APL. ■

Droit au logement pour tous

Depuis plus de deux ans, la Fondation Abbé Pierre finance en totalité deux permanences mensuelles d'accès au logement et à l'hébergement animées par l'Adil 78, à la Boutique Solidarité de Mantes-la-Jolie. 32 personnes sans domicile fixe

les ont fréquentées en 2023. « *Malgré le caractère prioritaire des demandes - beaucoup de personnes sont à la rue et domiciliées à la Boutique Solidarité - les délais d'attente sont longs. Nous faisons beaucoup de recours en injonction pour tenter d'accélérer*

la procédure au niveau de la Préfecture », précise Arafat Agbere, juriste conseiller à l'Adil 78. Les permanences de la Boutique Solidarité de Mantes-la-Jolie sont les seules accessibles aux personnes à la rue sur le département. ■



« C'est pas du Luxe ! »

L'accès à la culture des plus précaires

© Anthony Micallef

71 projets artistiques toutes disciplines confondues, 600 artistes amateurs et professionnels, 33 lieux ouverts à Avignon et plus de 17 000 spectateurs en 3 jours... La 7^e édition du festival « C'est pas du Luxe » a battu des records, une fois encore. Depuis 2012, 3 fondateurs orchestrent cet événement culturel inédit, la Fondation Abbé Pierre, La Garance Scène nationale de Cavaillon et l'association « Le Village ». Ensemble, ils tiennent le pari de relier deux mondes bien distincts, artistes professionnels et amateurs, parmi lesquels des personnes en grande difficulté, dans une des villes emblématiques de la culture. « *Le festival, c'est l'aboutissement de mois de travail et de collaboration autour de projets artistiques et culturels, cela permet une vraie émancipation à travers l'art. Pendant 3 jours, on casse les barrières, tout le monde se rencontre et partage, c'est une parenthèse inestimable pour toutes celles et ceux qui y participent* », précise Élise Dansette, chargée de la coordination de la 7^e édition. À ses côtés, un

chargé de production aux manettes pour tous les aspects techniques, et 137 bénévoles, dont certains engagés dès les premières réunions du comité de pilotage auquel participent des personnes en difficulté.

Fort de son succès - de plus en plus de personnes en situation précaire impliquées et un enthousiasme du public grandissant - le festival attire désormais les curieux au-delà de nos frontières : après la venue de délégations espagnole en 2021, anglaise et allemande en 2022, le Brésil était invité en septembre dernier. « *Le festival a un vrai impact politique, il crée du mieux-être et des lieux de partage communs. C'est la possibilité d'inscrire des récits manqués, des récits invisibles dans la réalité, pour mieux se comprendre. Et tout cela dans la joie et la douceur, la bienveillance. Au-delà des 3 jours de découverte et de partage, « C'est pas du Luxe » permet au secteur culturel de s'ouvrir à la diversité sociale, ethnique, générationnelle. C'est fondamental dans notre société cosmopolite et plurielle* », précise Chloé Tournier, Directrice de La Garance.

Donner le meilleur de soi-même

Aujourd'hui soutenu par des partenaires tels que le ministère de la Culture, la Sacem, le festival d'Avignon et le fonds de dotation « Choeur à l'ouvrage », pour ne citer que les plus connus, ce festival biennal unique en son genre poursuit le développement de son travail collaboratif. Boutiques Solidarité, Pensions de famille, centre d'accueil de demandeurs d'asile, communautés Emmaüs... ils sont de plus en plus nombreux à vouloir se lancer dans l'aventure et monter des projets artistiques. Pour les aider au mieux, les membres fondateurs réfléchissent ensemble à l'accompagnement des personnes et des structures, partout sur le territoire. « *Le festival, c'est vraiment le point d'orgue d'un dispositif général de reprise de sa place de citoyen dans la société. Tout le monde veut y participer, avec une exigence artistique de plus en plus forte* », résume Didier Le Corre, ancien Directeur de La Garance, aujourd'hui bénévole. Désormais, la culture par tous et pour tous, ce n'est pas du luxe, c'est une réalité! ■

Hiver 2024 en France :

+ de 330 000 personnes sans domicile fixe

+ de 2 000 enfants à la rue

203 000 places d'hébergement d'urgence

(sources : Fondation Abbé Pierre, Unicef)



Plus personne à la rue : Lionel Jospin en 2002, Nicolas Sarkozy en 2006, puis Emmanuel Macron en 2017 l'ont tour à tour promis. Sans succès.

Si la puissance publique est à la peine, des associations continuent de se battre, parce que l'on peut et l'on doit agir.

VAINCRE LE SANS-ABRISME

Aujourd'hui en France, des familles entières tentent de survivre dans la rue, faute de places en hébergement d'urgence pourtant maintenues cet hiver à un nombre encore jamais atteint. Depuis trop longtemps, on assiste à l'asphyxie des dispositifs d'hébergement d'urgence qui s'explique par la hausse des coûts liés au logement, des coupes budgétaires réalisées sur les Apl, par la baisse de construction de logements sociaux (en raison notamment des coupes budgétaires effectuées auprès des bailleurs sociaux), des politiques de prévention insuffisantes pour prévenir les ruptures (personnes sortant de l'Aide sociale à l'enfance sans solutions, hausse des expulsions locatives). Chiffre accablant, plus de 2000 enfants sont contraints chaque soir de rester à la rue malgré que leurs parents aient appelé le numéro d'urgence 115... Mère au foyer, Sarra, victime de violences conjugales, quitte le domicile du jour au lendemain, avec ses deux enfants en bas âge, en 2020.

« Ma fille avait un peu plus d'un an. Je me suis retrouvée sans rien, dehors, en plein confinement. C'était la panique. J'ai été orientée vers une association et logée en hébergement d'urgence pendant 3 mois. Et puis après, j'ai été mise en contact avec le collectif de l'auberge marseillaise et là, ça a été incroyable ! » La jeune femme s'installe à « L'auberge marseillaise », un lieu dédié à 70 femmes ou mères isolées, créé par 9 associations*. « J'avais une chambre, des toilettes sur le palier et la cuisine était collective. C'était à nous de prendre des initiatives, de trouver les solutions qui nous correspondaient ; on pouvait se soutenir les unes les autres, oser des choses qu'on n'aurait jamais faites ailleurs. Les enfants avaient aussi des activités. C'est devenu ma famille et ça m'a permis de ne pas m'écrouler. ▶▶▶

* Just, Nouvelle Aube, Yes We Camp, Habitat Alternatif Social, Amicale du Nid, Solidarités Femmes 13, Paysan Urbain, Ligue de L'Enseignement, Marseille Solutions.

■ *J'y ai trouvé la stabilité, la sécurité et j'ai pu faire mes démarches sans stress pour trouver un travail et un logement.* » Grâce à ces nouvelles conditions de vie, Sarra arrive en quelques mois à convertir son diplôme, obtient un poste d'accompagnatrice pour des élèves en situation de handicap dans un collège, et passe son permis. « *Et puis, j'ai trouvé un logement, en passant par une agence immobilière à vocation sociale. Aujourd'hui, je vis comme tout le monde, je suis logée dans un T4, à Marseille, avec mes 2 enfants. Enfin, tout va bien.* »

« *L'auberge, c'est le seul endroit à Marseille où toutes les femmes en errance sont acceptées. C'est un lieu qui rassemble, qui recrée le lien dans une logique de justice et de transformation sociale* », précise Jean-Régis Rooijackers, coordinateur de projets à « Just ». Créée en 2015, « Just » est une plateforme de projets solidaires dédiés à la grande précarité et à la réduction des risques pour les personnes à la rue ; elle fonctionne aujourd'hui avec 40 salariés. Alors qu'à Marseille, le nombre de personnes à la rue (442) a augmenté de 29 % entre janvier 2023 et avril 2024*, plus de 200 sont mises à l'abri dans différentes solutions d'habitat temporaires grâce à une coopération



« On prospecte chaque mètre carré vacant, on recherche des alliances avec les Mairies, les propriétaires publics pour créer une alternative à l'hébergement d'urgence qui coûte très cher et qui met à mal la dignité des personnes. »

Jean-Régis Rooijackers, coordinateur de projets à « Just »

d'acteurs unique en son genre. L'État, la Ville et 9 associations se sont en effet associés pour assurer le fonctionnement de ces lieux de vie cogérés dans des espaces inoccupés.

La vacance, porte d'entrée

« *On prospecte chaque mètre carré vacant, on recherche des alliances avec les Mairies, les propriétaires publics pour créer une alternative à l'hébergement d'urgence qui coûte très cher et qui met à mal la dignité des personnes.* » Sur place, « Just » remet en état les lieux, organise l'habitat, décide des règles de vie avec les habi-

➔ **Les enfants de Sarra, désormais installés dans un logement digne et pérenne.**

*Plus de 16 000 personnes se sont déclarées « dans la rue » ou « en hébergement d'urgence » à Marseille en 2022, soit 17 % de plus qu'en 2019.

tants. Des « régisseurs sociaux » orchestrent la gouvernance collective basée sur le lien et le lieu, dans une logique de préservation des personnes et du patrimoine. « *On utilise le parcours de vie de chacun pour améliorer les conditions de vie de tous. On cherche à sortir du discours « On n'a plus de places », en proposant des solutions d'habitat temporaire dans des lieux vacants qui deviennent des lieux de vie plutôt que des lieux de contrôle, où les personnes se reconstruisent vraiment.* » À « L'auberge », « chez Jeanne », « Saint-Bazile » et dans plusieurs colocations solidaires, ces expériences humaines se diffusent et illustrent comment la solidarité et la prise de risque partagée permettent de lutter contre l'exclusion, en dépassant les contraintes administratives. À terme, elles permettent d'aboutir au logement pérenne le moment venu, comme ce fut le cas pour Sarra.

Dans le Rhône, malgré une dynamique réelle de la politique du « Logement d'abord », le secteur de l'urgence est là aussi totalement engorgé ; le nombre de demandes en hébergement d'urgence a augmenté de 27 % en 5 ans. « *Aujourd'hui, à Lyon, le dispositif d'hébergement est tellement saturé que, sur un certain nombre de places, cet hiver, il a été prévu de*



© Sébastien Godefroy

« faire tourner des familles », et donc alterner des nuits dehors et dedans, ou de sortir des familles pour en prendre d'autres, considérées plus vulnérables. C'est du jamais vu depuis 14 ans. La production de logement accessible est la principale solution structurelle. Au niveau du logement, ce n'est pas mieux. Même si des efforts de production avaient lieu, ils ne seront visibles que dans plusieurs années. Et que fait-on d'ici là ? Il faut un plan d'urgence pour capter le logement vacant, pour se donner les moyens d'aller chercher partout les logements vides », souligne Maud Bigot, directrice opérationnelle de la veille sociale à Alynea-Samu social 69, association qui travaille sur l'accompagnement des grands exclus depuis 50 ans. Comme dans toutes les grandes villes françaises, la métropole lyonnaise a vu le nombre de personnes à la rue augmenter ces dernières années, elles seraient près de 14 000. Mais en attendant une politique nationale plus volontariste en faveur du logement pour sortir de l'impasse, « Alynea-Samu social 69 » a mis en place un dispositif expérimental qui cible les personnes refusées partout ailleurs. Financé par l'État, la Métropole, l'ARS, des mécènes privés, et la Fondation dans le cadre du « Logement d'abord »,



« Aujourd'hui, à Lyon, le dispositif d'hébergement est tellement saturé que, sur un certain nombre de places, cet hiver, il a été prévu de "faire tourner des familles" »

Maud Bigot, directrice opérationnelle de la veille sociale à Alynea-Samu social 69

➔ Chercher sans relâche un logement digne pour soi et les siens.

« Zone Libre » a ouvert en 2021 et assure à une vingtaine de grands exclus un habitat non pas imposé en fonction de leurs difficultés, mais choisi en fonction de leurs réalités. « L'hébergement, le logement, ce sont des droits. On défend « l'habitat d'abord » qui permet la reconstruction dans la durée de la personne et l'évolution de son statut. On est vraiment dans une démarche de propositions. L'équipe est là pour aider chacun à son rythme. On ne cherche pas à mesurer l'efficacité du dispositif en fonction du flux de personnes accueillies, mais à la capacité de chacune d'elles à se maintenir dans l'habitat et à s'y reconstruire », précise Maud. 3 travailleurs sociaux, une infirmière et 2 travailleurs pairs permettent un accompagnement individuel renforcé. ▶▶▶



© Solivet



■ Chalets en bois, studios modulaires, appartements individuels ou partagés... les habitants, âgés de 20 à 79 ans, ont tous eu un long parcours de rue. En 4 ans, 27 personnes ont vécu à « Zone Libre », 11 ont vécu une expérience professionnelle depuis leur intégration.

Cercle vertueux

C'est le cas de Valentin, 25 ans, installé depuis 3 ans dans un chalet de 19 m² à Villeurbanne. Bénéficiaire de l'Aide sociale à l'enfance (ASE), il s'est retrouvé dehors à 18 ans, seul et sans rien. « J'y suis resté 5 ans, c'était très violent, je m'exprimais avec mes poings. « Zone Libre », ça a été enfin la sécurité. Un endroit où tu ne te fais pas virer, où tu n'es pas jugé. Un endroit où on te laisse ta liberté et du temps. Je me suis stabilisé, ce que je ne pensais pas réussir à faire. « Zone Libre », ça a été mon opportunité, ça a mis fin à ma vie dehors et aux addictions. Maintenant, je sais gérer mes émotions et j'ai appris à prendre soin de moi. J'ai

➔ Valentin à « Solivet », la pension canine où se déroule son chantier d'insertion. En dessous, le chalet modulable où il est installé.

franchi de sacrées étapes ici, c'est une vraie solution alternative à la rue. » Aujourd'hui, Valentin travaille dans une pension canine à Vénissieux, en chantier d'insertion. Il veut reprendre ses études et devenir travailleur social pour être pair-aidant. « J'aurai bientôt mon appartement, les papiers sont en cours. Je suis prêt à prendre mon envol, j'ai fait un vrai travail sur moi-même. »

Accepter la main tendue, reprendre espoir, Mouss en a aussi fait l'expérience. « Mon père était très violent. À 14 ans, je suis parti. Dehors, c'était mieux qu'à l'intérieur. » 49 ans plus tard, de l'eau a coulé sous les ponts, mais les années de galère sont toujours aussi présentes. « Quand tu es à la rue, tu ne peux pas trouver de travail ou alors, si tu en trouves, tu ne tiens pas plus de 15 jours. Il faut chercher à manger, où se laver, où dormir. Ce n'est pas tenable. Ce qui m'a sauvé, c'est la Boutique Solidarité de Mantes-la-Jolie. Je suis allé à « Déclic » quand je n'en pouvais plus, je devais avoir 60 ans. Je me suis dit, il faut que ça s'arrête. On m'a tout de suite aidé pour mes papiers que j'avais perdus, mais aussi pour ma demande de logement et mon recours Dalo. » Face à l'augmentation du nombre de personnes accueillies - 80 passages en moyenne par jour - « Déclic » a mis en place un partenariat avec l'Agence départementale d'information sur le logement, il y a 2 ans, pour renforcer l'accès aux droits des personnes à la rue. « C'est essentiel ce que l'on fait là-bas, c'est la seule permanence où nous allons vers les individus et non pas l'inverse. On arrive à établir un contact et inscrire les personnes dans une logique d'accompagnement approfondi. On a remarqué que beaucoup de personnes accueillies travaillaient (CDD, petits boulots) et étaient prioritaires pour accéder au logement ou à l'hébergement. En 2023, sur 32 suivis, 26 concernaient le logement ; 7 personnes ont obtenu une proposition », précise Angèle Dupont, directrice de l'Adil 78.

« J'ai d'abord eu une chambre dans un hébergement d'urgence, puis ensuite, ce logement, à Rosny-sur-Seine. Je suis fier d'être allé jusqu'au bout, sans trop de dégâts. Sortir de la misère, il faut la volonté, c'est long. » Avec les APL et l'Allocation Adulte Handicapé, Mouss arrive à payer le loyer et les charges de son 45 m². « Les fins de mois sont difficiles, mais je ne vais pas me plaindre, quand je vois qu'il y a des familles qui dorment dehors. Dès que je peux, je m'assois à côté d'elles, je discute et je leur dis où aller pour être aidées. Je retourne souvent à la Boutique, je suis le genre de personne qui sait remercier. » ■



Freek Spinnewijn

« Le volet social du logement doit être prioritaire »

Directeur de la Fédération Européenne des Associations Nationales Travaillant avec les Sans-Abri, créée en 1989.

Dans la nouvelle Commission Européenne, que pensez-vous de la place accordée au logement ?

Dan Jørgensen, ancien ministre danois de la coopération au développement et de la politique climatique mondiale a été nommé commissaire chargé du logement et de l'énergie. Avoir une personne directement responsable de cette question, c'est une bonne nouvelle. Mais ce qui nous inquiète, c'est que le logement est inclus dans le portefeuille dédié à l'énergie. Même si je vois bien le lien entre les deux, le logement aurait très bien pu être rattaché aux affaires sociales, ce qui n'a pas été le cas. Il faudra être vigilant à ce que la question du logement soit bien abordée sous l'angle de l'accessibilité et non pas uniquement à travers le prisme du climat. Je reste cependant confiant car dans la lettre de mission de la commissaire aux Affaires sociales, le volet social du logement a bien sa place. Autre point positif, la résolution du Parlement de janvier 2021, sur l'accès à un logement décent et abordable pour tous. Il faut absolument que dans le Plan européen du logement abordable promis par Ursula von der Leyen, le sans-abrisme soit considéré comme une question urgente. Il faudra également faire attention à ce que l'Union Européenne définit par « logement abordable » : s'il s'agit du logement des plus vulnérables et des plus modestes, c'est bien. S'il est uniquement question de loger les classes moyennes qui ont certes de plus en plus de difficultés à le faire, ce sera réducteur, dangereux et

illusoire. Or, c'est ce que semble dire la Banque Européenne d'Investissement... cela signifierait implicitement que la problématique de l'accès au logement des plus modestes n'en est pas une, que le sujet est traité efficacement au niveau européen, ce qui n'est pas le cas.

Le 9^e Regard sur le mal-logement en Europe est paru en septembre, quel est votre sentiment ?

Nous travaillons en effet depuis 9 ans avec la Fondation Abbé Pierre sur les statistiques du sans-abrisme en Europe, alors qu'il est très compliqué d'accéder à des statistiques fiables. On est cependant arrivé au chiffre de 1,3 million de personnes sans domicile fixe. En 2009, il y en avait 400 000, c'est donc plus du triple ! Cependant, cette hausse doit être un peu relativisée, les outils statistiques n'étant pas les mêmes qu'en 2009. Le fait marquant de ce rapport, c'est la hausse du nombre d'enfants à la rue et dans les centres d'hébergement, les hôtels. C'est un phénomène massif et récent, en partie lié au phénomène migratoire. Mais il n'y a pas que cela, la crise du logement, qui était pour certains pays un fait exceptionnel il y a encore quelques années, est devenue une réalité pour tous. Même les grandes villes des pays de l'Est sont touchées par la financiarisation du logement. Il faut avoir conscience de cela, tout en restant optimiste car en 2021 les 27 pays de l'UE se sont engagés à lutter contre le sans-abrisme et se sont dotés d'outils pour le faire.



« La crise du logement, qui était pour certains pays un fait exceptionnel il y a encore quelques années, est devenue une réalité pour tous. »

Lesquels ?

Tout d'abord, la Plateforme européenne de lutte contre le sans-abrisme (EPOCH). Lancée en 2021, elle met en relation États membres, institutions européennes et différentes parties prenantes (experts, personnes ayant fait l'expérience du sans-abrisme, associations travaillant avec les personnes sans domicile...) dans le but de mettre fin à ce fléau d'ici à 2030. Il faut qu'elle soit élargie et enrichie pour mettre en avant les connaissances et les progrès de chaque pays de l'Union en matière de lutte contre le sans-abrisme. Pour moi, il y a 3 champs d'action à développer : la collecte de données en Europe, le suivi des progrès des pays membres - j'espère que l'OCDE sera mandatée pour le faire rapidement - et enfin l'échange de bonnes pratiques afin d'être plus efficace. Autre volet très important, le Plan européen pour le logement décent et abordable : ce sont des milliards d'euros qui vont être disponibles sous forme de prêts. Ils doivent servir à lutter contre le sans-abrisme dès maintenant si l'on veut atteindre l'objectif. ■

La Fondation a décidé de changer de nom, voici quelques questions que vous vous posez

« Est-ce que je peux continuer à libeller les chèques que je vous adresse régulièrement à Fondation Abbé Pierre ? »

« Je suis donatrice en prélèvement automatique. Vais-je devoir prévenir ma banque et signer une nouvelle autorisation de prélèvement ? »

« J'ai couché la Fondation Abbé Pierre sur mon testament. Dois-je le réécrire et prendre contact avec mon notaire pour l'informer ? »

« La Fondation Abbé Pierre est bénéficiaire de mon contrat d'assurance-vie. Est-ce que cela va changer quoi que ce soit ? »

Rien ne change pour vos dons et legs.

Les demandes légales pour changer de dénomination ont été initiées mais il s'agit d'une procédure juridique administrative lourde qui prend du temps. **D'ici là, le nom de la Fondation n'a pas encore évolué et rien ne change pour vos dons, à toujours adresser à « Fondation Abbé Pierre ».**

Vous n'avez **aucune démarche administrative à mener concernant votre prélèvement automatique**, qui restera valable sans modification de votre autorisation bancaire. Le nouveau nom de la Fondation apparaîtra directement sur vos prochains relevés.

Pour vos legs et assurances-vie, là non plus, rien à faire de votre côté, **toutes les libéralités désignant la Fondation Abbé Pierre seront toujours recueillies par notre Fondation**, même après notre changement de nom.

La gravité des accusations à l'encontre de notre fondateur nous a conduit à faire le choix difficile de changer de dénomination. Sans renier le rôle de l'abbé Pierre dans la lutte contre la pauvreté, mais par respect pour les femmes qui ont pris la parole, nous souhaitons désormais poursuivre son combat avec un nouveau nom pour la Fondation.



ET26IABO

Bon d'abonnement au magazine « et les autres ? »

À renvoyer sous enveloppe affranchie à : Fondation Abbé Pierre
- Centre de traitement des dons - 59898 Lille cedex 9

Si vous êtes donateur, inutile de vous abonner, vous recevez déjà chez vous le magazine trimestriel de la Fondation Abbé Pierre « et les autres ? ».

OUI, je ne suis pas donateur mais je veux suivre les actions de la Fondation Abbé Pierre en m'abonnant au magazine « et les autres ? ».

Je règle 4 € pour 4 numéros, par chèque à l'ordre de « Fondation Abbé Pierre ».

Mme Mlle M.

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

J'accepte de recevoir des informations à mon adresse e-mail :

.....@.....

La Fondation Abbé Pierre pour le logement des défavorisés, reconnue d'utilité publique par décret du 11 février 1992, SIREN 345282016, met en œuvre les traitements de données personnelles suivants : gestion des dons, envoi des reçus fiscaux, gestion des abonnements au Journal trimestriel des donateurs « Et les autres ? », appels à générosité. Conformément au Règlement (UE) 2016/79, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité de vos données, du droit de limiter ou de vous opposer à leur traitement. Vous avez en outre la possibilité de nous laisser vos directives spécifiques post-mortem dans les conditions à définir par décret. Vous pouvez adresser vos demandes d'exercice de droits par email à protectiondesdonnees@fondation-abbé-pierre.fr ou par courrier à Fondation Abbé Pierre RGPL, 3 rue de Romainville, 75019 Paris. En cas de réclamation, vous pouvez choisir de saisir la CNIL, 3 Place de Fontenoy, 75007 Paris. Pour plus d'informations, consultez notre politique de protection des données sur notre site Internet à l'adresse suivante : fondation-abbé-pierre.fr/protectiondesdonnees



La Fondation réagit

Chaque année, le chèque énergie est versé automatiquement à plus de 5,6 millions de ménages parmi les plus modestes. Cette aide financière de 150 euros annuels en moyenne, calculée en fonction des revenus et de la composition du ménage, permet d'alléger les factures d'électricité, de gaz, de bois, de fioul toujours plus lourdes, dans un contexte d'inflation généralisé, alors qu'un tiers des ménages déclarent avoir souffert du froid chez eux l'hiver dernier et que les impayés de charges explosent.



Chèque énergie :

augmenter au plus vite son montant, surtout ne pas réduire le nombre de bénéficiaires !

Mais le gouvernement a pour projet de mettre fin en 2025 à l'automatisation du versement de cette aide nécessaire. Il faudra désormais passer par une plateforme en ligne, ce qui veut dire en clair, prendre le risque de faire exploser le non-recours à cette aide mise en place en 2018. Pour pouvoir bénéficier de cette aide, les personnes en difficulté qui y ont droit et ne la perçoivent pas encore, vont devoir accéder à Internet et s'inscrire en ligne pour l'obtenir. Or, l'année dernière, seuls 10 % des demandeurs s'étant rendus sur la plateforme dédiée sont parvenus à recevoir leur chèque énergie, soit à peine 100 000 ménages... pour 1 million de bénéficiaires potentiels. Quant aux anciens bénéficiaires, ils continueront à recevoir leur chèque automatiquement.



Devant le risque d'iniquité de traitement entre anciens et nouveaux bénéficiaires, de nombreuses associations ont alerté l'opinion. L'État s'est alors engagé à chercher des solutions techniques pour adresser automatiquement le chèque énergie au maximum de ménages éligibles, en croisant les fichiers des impôts avec ceux des gestionnaires de réseaux de distribution d'électricité.

Face à ce fléau, qui touche 12 millions de personnes, adultes et enfants, c'est le triplement du montant du chèque énergie que demandent les 23 organismes mobilisés le 12 novembre dernier lors de la 4^e journée nationale de lutte contre la précarité énergétique. Car lorsque l'on a 3 000 euros par an de factures d'énergie, ce n'est pas avec 150 euros que l'on peut sortir de la précarité. Il faut d'urgence un véritable sursaut des pouvoirs publics en faveur des mal-logés. ■

Trêve hivernale

En 2023, 19 023 ménages ont été expulsés avec le concours de la force publique, soit une hausse de 17 % par rapport à 2022 et de 150 % sur les vingt dernières années. La Fondation Abbé Pierre redoute une année 2024 plus dramatique encore, après la trêve hivernale qui s'achèvera le 31 mars.



© Pierre Faure

État du mal-logement en France

Le 4 février prochain, la Fondation présentera son 30^e rapport annuel sur l'État du mal-logement en France en format digital de 10 heures à 12 heures 30. Pour en savoir plus : www.fondation-abbe-pierre.fr



© Cécile Dormeau

Journée contre la précarité énergétique

Lyons, Paris, Aix-en-Provence, Besançon, Lille, Nantes, Strasbourg... la 4^e édition de la JCPE, coordonnée par la Fondation Abbé Pierre et 23 organisations impliquées dans la prévention de la précarité énergétique, a élargi ses soutiens. Aujourd'hui, plus de 12 millions de personnes souffrent de précarité énergétique et la situation s'est aggravée cette année. 30 %

des Français déclarent avoir eu froid dans le logement en 2024 (26 % en 2023). Par ailleurs, la facture d'électricité moyenne des ménages au tarif réglementé a augmenté de 40 % entre 2022 et 2024. Seule bonne nouvelle, la réduction du nombre de « passoires énergétiques » estimé à environ 4,8 millions de logements, soit 380 000 en moins, par rapport à 2022. 📌

Lieux de vie informels

Le 6^e rapport annuel de l'Observatoire des expulsions de lieux de vie informels a recensé 1484 expulsions sur le territoire national, soit une augmentation de 34 % par rapport à 2023. Pour la première fois, le rapport souligne comment ces expulsions participent à la détérioration de l'état de santé des habitants, mettent à mal la continuité de leurs soins et les contraignent à s'installer dans des lieux de vie toujours plus dégradés et nocifs. 📌





Point de vue

« L'accès au logement des plus modestes, priorité de mon action »

Valérie Létard, ministre du Logement au sein du nouveau gouvernement Bayrou, auprès du nouveau ministre de l'Aménagement du territoire et de la décentralisation.

Prêt à taux zéro généralisé dans le neuf, donation exonérée d'impôts pour l'achat d'un logement... pourquoi ces premières mesures dédiées à l'accession ?

Dans un contexte politique sans majorité claire, il est indispensable de s'appuyer sur le travail de tous et de coconstruire des solutions qui répondent aux besoins réels, en plaçant l'humain au cœur des priorités. Cette approche est d'autant plus cruciale dans un cadre budgétaire contraint, où nous devons conjuguer redressement des finances publiques avec justice sociale.

Relancer la construction est essentiel, mais cela doit se faire en tenant compte des impératifs sociaux et environnementaux. D'ici 2035, 2 millions de foyers devront trouver un logement. Le Prêt à taux zéro (PTZ) a déjà montré son efficacité, en facilitant l'accès à la propriété pour de nombreux ménages. Il s'agit de poursuivre sur cette voie, tout en veillant à libérer des logements pour les plus modestes.

Ma priorité est claire : assurer la stabilité, la lisibilité, et garantir que chaque Français puisse accéder à un logement décent, avec un engagement fort de l'État et des collectivités locales à leurs côtés. Nous devons agir rapidement pour répondre aux besoins prioritaires, sans oublier l'hébergement d'urgence, tout en construisant un avenir durable.

Comment loger les 2,7 millions de ménages modestes en attente d'un logement social ? Avec quel budget et/ou quels leviers, compte tenu de l'urgence ?

Il est impératif d'agir concrètement. Il faut, avant tout, renforcer les moyens des bailleurs sociaux en activant les leviers pour favoriser l'investissement. À cette fin, le plafonnement de la Réduction de Loyer Solidarité est un signal fort pour les bailleurs. Le taux du livret A est également, sinon plus, un levier important. Il devrait mécaniquement baisser en février, et nous discuterons à ce moment-là des possibilités qui existent pour amplifier cette baisse. Il est aussi essentiel de simplifier les procédures, d'alléger les charges administratives qui freinent la production de logements sociaux. Nous devons donner plus de pouvoir aux élus locaux pour accélérer la construction, mieux adapter les logements aux réalités des territoires et avoir une réglementation plus souple aussi, parce que les projets sont plus complexes à construire. La transformation des bureaux vides en logements sociaux est un enjeu majeur, particulièrement dans les grands centres urbains où ces espaces peuvent être rapidement reconvertis. De plus, les logements vacants ou sous-occupés doivent être mieux redistribués pour libérer des places pour les familles en attente. Enfin, les maires doivent jouer un rôle plus important. Il faut leur redonner

envie de produire. Cette envie passe, je le pense, par un pouvoir accru dans les attributions de logements sociaux, puisque ce sont bien eux qui sont en face de nos concitoyens.

Loi SRU : quelle va être votre ligne de conduite ?

La loi a démontré son efficacité, la moitié des logements sociaux produits depuis plus de 20 ans l'ont été dans des communes dites « déficitaires ». Cela dit, il est clair qu'il reste des défis à relever. Près de 54 % des communes concernées n'atteignent toujours pas leurs objectifs, et la production globale de logements sociaux a diminué ces dernières années. La loi 3DS, qui a pérennisé et adapté la loi SRU, a donné un nouvel élan avec la création des Contrats de mixité sociale (CMS). Ces contrats, signés entre les maires, les EPCI et les préfets, permettent d'adapter les objectifs de manière plus souple tout en maintenant l'exigence de solidarité.

Je souhaite continuer dans cette voie, car la mixité sociale est une nécessité absolue pour garantir l'égalité des chances. L'accession au logement, en particulier pour les plus modestes, reste une priorité de mon action. Nous devons travailler avec les collectivités pour lever les freins existants, qu'il s'agisse du coût du foncier ou des contraintes techniques, tout en maintenant un cadre exigeant pour que chacun contribue à cet effort de solidarité. ■



« À vos côtés »

Eiffage Construction organisait le 20 novembre dernier, salle Gaveau à Paris, un concert classique dans le cadre de la 45^e édition des « Saisons de la solidarité ». Grâce à ce concert et à la générosité de nombreux donateurs, 16 300 euros ont été reversés pour soutenir les actions en faveur des mal-logés. Olivier Berthelot, président Eiffage Construction : « *Voilà près de 20 ans que nous accompagnons la Fondation dans son combat en faveur du logement des personnes défavorisées, mais ce n'est que bien peu de chose par rapport à l'énergie, la passion des équipes et des bénévoles. Plus que jamais, nous avons à cœur d'être à vos côtés* ». Eiffage Construction fait également du mécénat de compétences et a ainsi rénové 8 Boutiques Solidarité et Pensions de famille à Gagny, Reims, Beauvais, Perpignan, Mantes-la-Jolie, Laval, Valenciennes et Alès.



Dossard solidaire

Collectez des fonds pour financer nos actions et participez au semi et/ou marathon de Paris 2025 avec un dossard solidaire en soutien aux plus démunis ! Prêts à courir ou à en parler autour de vous ? cagnottes.fondation-abbé-pierre.fr



Fondation Castorama

La Fondation Castorama soutient la Fondation Abbé Pierre depuis 2020 via un mécénat financier annuel de 100 000 euros dédié au réseau des Boutiques Solidarité, partenariat incluant également différents chantiers solidaires mobilisant les collaborateurs de l'enseigne de bricolage. Christophe Robert, délégué général de la Fondation, a donné une conférence sur le mal-logement

en France au siège de Castorama, à Templemars (59). Pascal Gil, directeur général Castorama : « *Je suis très fier de l'engagement des équipes de Castorama France aux côtés de la Fondation, qui fait un travail remarquable. Et je tiens à remercier tout particulièrement Christophe Robert pour la richesse de nos échanges et son éclairage sur la situation du mal-logement en France.* »

Isoler et aider

URSA, entreprise spécialisée dans le développement et la vente de produits et systèmes d'isolation thermique et acoustique des bâtiments, a décidé d'apporter son soutien financier à la Fondation en organisant à son profit des ventes de produits partage de rouleaux isolants auprès de ses clients artisans et du grand public. 50 000 € ont ainsi été reversés pour soutenir les actions auprès des personnes mal logées. Shadé Olajidé, directrice Marketing et Solutions Durables : « *Chez URSA, nous croyons que chaque personne mérite un habitat digne et confortable. En tant qu'acteur engagé dans la transition écologique et solidaire, nous avons à cœur d'apporter notre contribution là où les besoins sont les plus pressants. Ce soutien permet de financer des initiatives concrètes pour améliorer les conditions de vie des personnes mal logées, qu'il s'agisse de rénovations énergétiques, d'aménagements essentiels ou d'actions de prévention. Cet engagement s'inscrit pleinement dans nos valeurs de proximité, d'agilité et d'innovation. Ensemble, construisons un avenir durable, solidaire et respectueux de chacun.* »

Du 1^{er} au 30 juin 2024

ENSEMBLE ISOLONS SOLIDAIRE !

3 rouleaux URSA TERRA Achetés* = 1€ reversé à la Fondation Abbé Pierre

Rdv sur www.ursa.fr



Message de la Fondation

« Jamais nous ne baisserons les bras ! »

Comme vous le savez, la Fondation a décidé de changer de nom.

Après les témoignages de violences sexuelles commises par l'abbé Pierre, la Fondation a entamé des démarches dans ce sens. Sans renier l'importance du combat mené par notre fondateur, sans effacer de notre histoire son rôle et ses actions, il nous a paru inéluctable de changer de dénomination. Par respect pour les femmes qui ont pris la parole, pour les personnes en difficulté que nous accompagnons, pour les bénévoles et salariés qui agissent au quotidien, et pour vous, chers amis donateurs, nous voulons ouvrir un nouveau chapitre.

Fondation reconnue d'utilité publique, notre organisation est tenue de rendre des comptes à différentes institutions telles que le ministère de l'Intérieur, le Conseil d'État, la Cour des comptes, le Comité de la Charte du Don en confiance... Leur intervention et les démarches pour effectuer ce changement de nom prennent plusieurs mois. Bien évidemment, nous vous tiendrons informés de l'avancement de ce processus. ■

La Fondation **ne change pas de combat**

Plus que jamais, nous allons poursuivre avec vous, tous ensemble, le combat contre le mal-logement et l'exclusion, qui frappent tant de personnes, adultes et enfants. Dans les nombreux courriers que vous nous avez adressés et que nous continuons de recevoir, vous nous rappelez combien vous

êtes sensibles à la crise du logement qui touche de près ou de loin 15 millions d'entre nous. Vos témoignages montrent également combien vous comptez sur la Fondation pour continuer à aider au quotidien les plus fragiles, pour lutter contre l'injustice sociale et réduire les inégalités dans notre pays, pour favoriser l'accès et

le maintien dans un logement digne. Honorés de votre soutien et de votre engagement, nous tenons ici à vous réaffirmer que jamais nous n'abandonnerons notre combat ni ne baisserons les bras. Et que, plus que jamais, nous en sommes convaincus, il est possible de construire ensemble une société plus juste et plus fraternelle. ■